
Règlement d'utilisation des locaux du bureau de Bressuire lors de leur location à des tiers

1.CONDITIONS DE LOCATION ET DE MISE A DISPOSITION DES SALLES

La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale des Deux-Sèvres loue et met à disposition ses salles pour accueillir des manifestations à caractère économique ou culturel.

Dans ce cadre :

☒ La location des salles est faite aux tarifs en vigueur. (ci-joints).

☒ Pour bénéficier du tarif à la demi-journée, la manifestation doit se dérouler entre 8H30 et 12H30 ou 14H et 17H30, 17H le vendredi. Tout dépassement induit le basculement du tarif à la journée.

En tout état de cause, la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale des Deux-Sèvres se réserve le droit de refuser toute manifestation sans avoir à en justifier la raison.

2. GENERALITES

L'organisateur s'engage :

- à ne pas utiliser la salle pour les manifestations dansantes,
- à ne fixer aucun élément quel qu'il soit, et par quelque moyen que ce soit, sur les murs et sur le sol,
- à veiller à ce que l'interdiction de fumer dans l'ensemble des locaux de la CCI soit respectée,
- à n'apporter aucun matériel susceptible de provoquer des dégradations.

La responsabilité de la CCI ne peut être engagée lors de manifestations dont elle n'est pas organisatrice.

2-1 Horaires d'ouverture de la CCI

Du lundi au jeudi 8H30 12H30 – 14H 17H30

Le vendredi 8H30 12H30 – 14H 17H00

Location de salles possible en dehors de ces horaires, mais soumise à conditions (§ 2-7 gardiennage)

2-2 Sécurité

En cas de déclenchement de l'alarme incendie, l'organisateur de la manifestation doit ordonner l'évacuation des visiteurs assistant à la manifestation, y compris les personnes à mobilité réduite.

2-3 Interdiction de fumer

Conformément à la loi 91-32 dite loi Evin et ses décrets d'application, l'ensemble des locaux de l'hôtel consulaire sont des espaces non fumeurs.

2-4 Assurance

L'organisateur doit souscrire, auprès de Compagnies d'Assurances notoirement solvables, des polices d'assurance pour couvrir les conséquences pécuniaires de toutes les responsabilités qu'il encourt, du fait de ses activités et de sa présence dans les lieux mis à sa disposition, dans tous les cas où il serait recherché à la suite de tout dommage causé tant à des tiers, qu'à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale des Deux-Sèvres, propriétaire des lieux, et qu'à toute autre personne.

2-5 Vol/Dégradation

La CCI se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation d'objets, de biens ou de matériels appartenant à un participant.

Toute détérioration des locaux, matériels et appareils de cuisine est refacturée.

2-6 Boissons

L'organisateur met en place au besoin les mesures appropriées en matière de prévention à l'alcoolisme, la responsabilité de la CCI étant dérogée à cet égard.

2-7 Gardiennage

Si la manifestation se prolonge au-delà de 17H30 en semaine et 17H00 le vendredi, ou entre 12H30 et 14H, le gardiennage assuré par nos soins est facturé 35 € HT/Heure

3. VISIOCONFERENCE

La visioconférence comprend la location de la salle, le matériel vidéo pour projection, sonorisation et connexion WIFI de même que l'assistance d'un technicien.

4. MATERIELS

Un certain nombre de matériels sont mis à disposition gratuitement. Afin de faciliter l'organisation des manifestations, il est nécessaire de **compléter** la fiche de réservation en cochant ceux qui vous sont nécessaires.

NB : l'installation de matériels par l'organisateur est obligatoirement effectuée durant les heures ouvrables. Prévenir la CCI au minimum 72H avant la date de la manifestation.

5. PRESTATIONS

En accompagnement des locations de salle, la possibilité est offerte à nos clients de bénéficier **des prestations suivantes** (voir tarifs sur fiche de réservation) :

- Café d'accueil (café, thé, eau, jus d'orange)
- Viennoiseries (*le demandeur doit démarcher le boulanger de son choix et la prestation lui sera facturée directement*)
- Pause café (café, thé, eau, jus d'orange)

6. POSSIBILITE DE RESTAURATION DANS LE PATIO

Cocktail/Buffer/Déjeuner/Dîner

Le demandeur doit solliciter le restaurateur/traiteur de son choix qui lui facturera directement sa prestation.

Document à nous retourner pour acceptation

Fiche de réservation d'une salle

Société/Organisme :

Nom de l'interlocuteur :

Tel.....Fax..... Mel.....

Date de la manifestation : Horaires de la manifestation :

Objet de la manifestation :

TARIFS LOCATION SALLES Bureau CCI Deux Sèvres - Bressuire

SALLES	CAPACITE (personnes assises)	½ journée 8H30 12H30 ou 14H 18H		Journée 8H30 12H30 ET 14H 18H	
		Tarifs	Cochez	Tarifs	Cochez
Salle 7	25	50 € HT		95 € HT	
Salle Lab'Telier	15	40 € HT		80 € HT	
Salle 13	15	40 € HT		80 € HT	
Patio	90	95 € HT		190 € HT	
Salle Coworking	15	40 € HT		80 € HT	

LOCATION DE SALLE AVEC VISIOCONFERENCE

(location salle + matériel vidéo projection + sonorisation + connexion WIFI + assistance technicien)

SALLE	CAPACITE (Personnes assises)	Tarif horaire	½ journée 8H30/12H30 - 14H 18H	Journée 8H30 18H	Surcoût hors créneau horaire
Salle 4	20	80 € HT	200 € HT	350 € HT	80 € HT

Prestations proposées

	ACCUEIL (CAFE/THE/EAU/JUS D'ORANGE)				PAUSE Mi-réunion (CAFE/THE/EAU/JUS D'ORANGE)			
	<i>Matin</i>	<i>Heure*</i>	<i>Après- Midi</i>	<i>Heure*</i>	<i>Matin</i>	<i>Heure*</i>	<i>Après- Midi</i>	<i>Heure*</i>
Café en Stick 1€40 HT /Pers <i>Préciser le nombre</i>								

Vous devez impérativement confirmer le nombre de personnes définitif **72 H avant la manifestation.**

Par défaut, nous commanderons la quantité inscrite ci-dessus.

* **Veillez préciser l'heure** à laquelle vous souhaitez que la prestation soit prête.

Viennoiseries

Si vous souhaitez accompagner cette prestation de viennoiseries **voir conditions §5.**

Engagement du demandeur

Je soussigné (nom, prénom).....

Agissant pour mon propre compte pour le compte de.....

Adresse du siège social
.....
.....

Si adresse différente pour facturation
.....
.....

Numéro de téléphone.....

E-mail :.....

Déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des clauses du règlement intérieur d'utilisation des salles de réunion de la CCI lors de leur mise à disposition.

Signature du demandeur

Conformément au RGPD, vous pouvez accéder aux données à caractère personnel vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, de rectification et de limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données par la CCI des Deux-Sèvres, vous pouvez nous contacter par voie électronique à l'adresse contact-rgpd@cci79.com ou par courrier postal à l'adresse suivante : CCI des Deux-Sèvres, 10 Place du Temple, 79000 NIORT.

Pour en savoir plus sur notre politique de protection des données à caractère personnel, rendez-vous sur <http://www.deux-sevres.cci.fr/protection-des-donnees>